

L'INVENTAIRE

Dans les années de prospérité le commerçant ne doit pas plus négliger de connaître le véritable état de ses affaires que dans les années pendant lesquelles le commerce est languissant. Pourquoi se contenter de savoir d'une façon générale que les profits de l'année ont été plus élevés cette année qu'ils ne l'ont été l'année précédente et se déclarer satisfait de résultats dont on ne connaîtrait pas l'importance réelle.

Le commerçant peut et doit, en faisant chaque année son inventaire, se rendre compte de tout ce qui a pu l'aider à augmenter son chiffre d'affaires et ses profits, s'il y a eu augmentation et, dans le cas contraire, — ce qui doit être l'exception actuellement, étudier les causes qui ont contribué à diminuer le chiffre des affaires ou des profits.

Augmentation d'affaires ne signifie d'ailleurs pas toujours augmentation de profits; aussi, l'inventaire devrait-il donner l'occasion d'une révision des prix de vente. Les prix de vente sont quelquefois trop élevés et empêchent l'écoulement des marchandises; dans ce cas, il est nécessaire de les abaisser. Le bénéfice sera moins grand sur chaque vente, mais par la multiplicité des ventes les profits augmenteront. Vendre bon marché pour vendre beaucoup est une

devise que beaucoup de marchands pourraient mettre en pratique avec succès.

Dans les années prospères on se relâche peut-être un peu du côté de la prudence que tout commerçant doit apporter dans ses achats et dans la rentrée de ses crédits. Le chiffre d'affaires augmentant, on est tenté d'acheter davantage aussi bien en quantité qu'en variété de marchandises et on va quelquefois au-delà de ce qu'une sage réserve commanderait de faire.

L'inventaire est encore là une excellente occasion de se corriger si un excès d'enthousiasme a fait commettre une erreur de jugement. L'inventaire est, en effet, une bonne leçon de choses pour le commerçant qui étudie sérieusement sa situation; c'est pour lui une sorte d'examen de conscience commercial dont il peut tirer grand fruit.

Il ne suffit pas à un marchand de dresser son bilan, de connaître exactement l'état de son actif et de son passif. Il lui importe tout au moins autant de savoir s'il a commis des fautes et, dans l'affirmation de prendre les mesures voulues pour les éviter à l'avenir.

C'est ainsi que, bien souvent, il reconnaîtra que le manque de surveillance dans les crédits qu'il a accordés lui a occasionné des pertes qu'il aurait pu éviter avec un peu moins de négligence.

A vrai dire, il n'existe aucune excuse

qui puisse dispenser un commerçant de faire son inventaire chaque année. En le faisant il y trouve maints avantages, tandis qu'en ne le faisant pas il marche toujours à tâtons sans être sûr de ne pas trébucher dans les ornières que lui cache l'obscurité de sa situation.

CALENDRIERS

Nous accusons réceptions avec remerciements des calendriers que nous ont adressés les maisons suivantes:

J. M. Douglas & Co., Montréal, agents pour le whisky Ecossais de Dewar. La maison J. M. Douglas & Co., fête, en 1907, le 50^e anniversaire de sa fondation; nous la prions, à cette occasion, d'accepter nos meilleurs compliments.

Connors Bros., Ltd., Black's Harbour, N. B., empaqueteurs et préparateurs de poissons de mer. Leur marque "Brunswick" est bien connue de nos lecteurs.

A. E. Dartois et Fils, Farnham, magasin général.

Federal Life Insurance Co., Hamilton.

Ludger Gravel, Montréal, ferronneries et fournitures pour carrossiers, selliers, etc., agents de manufactures. M. Ludger Gravel, en plus de son splendide calendrier qui représente un forgeron à l'ouvrage, nous envoie également un "Telephone Directory", très pratique, avec calendrier, ainsi que ses souhaits sur carte postale en aluminium d'un très joli effet.

A. Bonneville, Café Commercial, coin Notre-Dame et St-Gabriel.

THÉS DE TOUTES SORTES

SPECIALITÉS:

Victoria et Princess Louise

THÉS VERTS DU JAPON
et THÉS NOIRS "CEYLON BLEND"

Nos voyageurs sont maintenant en route, avec un assortiment complet d'échantillons.

Laporte, Martin & Cie., Ltée

Marchands en Gros et Importateurs

MONTREAL.